

P.



Chypre.

---

Londres, le 26 août 1954.

*h  
166 ou  
Ja*

Monsieur le Conseiller fédéral,

Un de mes collaborateurs s'est entretenu hier au Foreign Office avec le spécialiste de la question cyprïote au Southern Department. Il a recueilli quelques informations qui viennent confirmer et compléter les déclarations faites à la Chambre des Communes à la fin de juillet par M. Lyttelton, secrétaire d'Etat au Colonial Office, et par M. Dodds-Parker, Joint Under-Secretary of State for Foreign Affairs (vous trouverez ci-joint un résumé des déclarations dont il s'agit).

Notre interlocuteur a tenu tout d'abord à fixer clairement les trois points suivants:

1. Le gouvernement britannique est fermement résolu à maintenir sa position à l'égard de ~~la~~ Chypre. Pas plus aujourd'hui qu'hier il n'est disposé à entamer des négociations bilatérales avec la Grèce ni à céder à la pression dont il est l'objet.
2. Le gouvernement britannique mettra tout en oeuvre, au cours de ces prochaines semaines, pour empêcher que la question de Chypre soit inscrite à l'agenda de l'assemblée générale des Nations-Unies.
3. Si le problème cyprïote devait être néanmoins porté à l'ordre du jour, il en résulterait une situation des plus fâcheuses, car, de l'avis du Foreign Office, l'ONU s'engagerait dans une voie contraire à l'esprit

Monsieur Max Petitpierre, Conseiller fédéral,  
 Chef du Département politique,  
B e r n e.



- 2 -

et à la lettre de la charte. Londres adresse à ce sujet un avertissement aux membres des Nations-Unies.

Notre informateur a commenté alors comme il suit les principes de la politique britannique à l'égard du problème de Chypre:

L'agitation à Chypre est en grande partie artificielle. L'Eglise en est essentiellement responsable, mais le parti communiste - que notre interlocuteur estime très actif - n'a pas manqué d'appuyer la campagne en faveur du rattachement à la Grèce. Il agit selon les instructions de Moscou, qui visent à semer la discorde dans le camp occidental. Cette attitude des communistes est du reste assez paradoxale puisqu'en cas de cession de Chypre à la Grèce ils seraient sans doute très rapidement arrêtés par les autorités grecques. Le Foreign Office estime que la majorité des Cypriotes n'est pas favorable à l'Enosis et est prête à collaborer avec la Grande-Bretagne. Ce sentiment, toutefois, n'ose guère se manifester actuellement, en raison des manoeuvres d'intimidation dont les partisans d'une coopération avec les Anglais sont l'objet. Quand les esprits se seront calmés, Londres pourra compter sur la bonne volonté du plus grand nombre.

La Grande-Bretagne est prête à concéder aux Cypriotes l'autonomie interne. Seules les lignes générales du projet sont établies. On procédera par étapes, mais rien ne peut être entrepris avant que l'excitation des esprits soit tombée et que les Cypriotes aient démontré qu'ils étaient capables de se gouverner eux-mêmes dans le cadre de l'Empire britannique.

- 3 -

Notre informateur ne nie nullement que les relations entre la Grèce et la Grande-Bretagne soient actuellement mauvaises, mais ajoute qu'un tel état de faits comporte peut-être moins d'inconvénients que celui qui résulterait de la cession de Chypre à la Grèce. En effet, le gouvernement d'Ankara a fait savoir à diverses reprises, et tout récemment encore, à la Grande-Bretagne qu'il verrait d'un mauvais oeil une telle évolution. Céder aux revendications grecques consisterait à remplacer la tension gréco-britannique par une tension gréco-turque. Le pacte balkanique récemment signé serait sérieusement compromis et les positions stratégiques des puissances occidentales en Méditerranée orientale en seraient affaiblies d'autant. L'offre faite par la Grèce de céder des bases à Chypre ou en Crète n'est pas prise au sérieux par Londres. Notre interlocuteur commente ce point en citant en français le proverbe selon lequel "chat échaudé craint l'eau froide". De plus, l'Angleterre estime que Chypre est la seule base grâce à laquelle elle est en mesure d'honorer ses engagements militaires dans le Proche-Orient.

Le Foreign Office ne croit pas que la détérioration des relations anglo-grecques puisse avoir une influence défavorable sur le NATO. Athènes ne peut se dérober aux engagements qu'il a souscrits.

En ce qui concerne la plainte grecque à l'ONU, Londres espère qu'il pourra en empêcher l'inscription à l'agenda, sans être cependant sûr du résultat de ses interventions dans ce sens. Il sait devoir compter avec le vote hostile du groupe arabo-asiatique et d'un certain nombre d'Etats sud-américains.

- 4 -

Si l'affaire cyprïote est portée à l'ordre du jour, Londres a d'ores et déjà décidé que la délégation britannique quittera la salle au moment où s'ouvrira le débat. On ne croit pas au Foreign Office que les Nations-Unies votent une résolution condamnant expressément la politique britannique à Chypre. On semble craindre plutôt que les parties intéressées ne soient invitées à liquider leur différend par des négociations bilatérales. Dans un tel cas, Londres n'a pas l'intention de donner suite à cette invite. Quoi qu'il en soit, le Foreign Office estime que les Nations-Unies s'engageraient dans une voie dangereuse si elles acceptaient de discuter la question de Chypre après que Londres a clairement établi qu'il s'agit là d'un problème de politique intérieure britannique dans lequel l'ONU n'a, aux termes mêmes de la charte, aucun droit de regard.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

*E. Bruner*

Annexe.

Déclaration de M. Dodds-Parker à la  
Chambre des Communes le 23 juillet 1954.

---

Après avoir parlé de l'amitié sincère de tous "pour la Grèce et nos amis grecs" et rendu hommage à la contribution qu'ils ont apportée à la civilisation et à la liberté, tout particulièrement au cours de la dernière guerre, M. Dodds-Parker a souligné que les Nations-Unies n'avaient aucun pouvoir de discuter une question qui est entièrement du ressort de la juridiction interne d'un Etat membre. "Le gouvernement de Sa Majesté", a-t-il ajouté, "considère que le statut de Chypre constitue une telle question." M. Dodds-Parker a cité enfin une déclaration de M. Selwyn Lloyd, ministre d'Etat, du 12 mai 1954, aux termes de laquelle la Grande-Bretagne ne peut admettre qu'un gouvernement étranger quelconque, même amical, s'arroge le droit de demander à être consulté sur le statut futur d'une possession de Sa Majesté. M. Dodds-Parker a terminé sa déclaration en disant: "I trust that we shall hear no more of this agitation."

Déclaration de M. Lyttelton, secrétaire  
d'Etat au Colonial Office, à la Chambre  
des Communes le 28 juillet 1954.

---

Selon M. Lyttelton, la sécurité en Méditerranée orientale exige que le Royaume-Uni maintienne sa souveraineté en Chypre. "Se lancer tête baissée dans une chose telle que l'Enosis alors qu'il

- 2 -

n'existe aucune base démocratique pour la formation de l'opinion publique est très dangereux." La Grande-Bretagne accordera à Chypre l'autonomie interne. Cette évolution, toutefois, se fera petit à petit, au fur et à mesure que les Cypriotes se révéleront capables d'assumer des responsabilités. Mais le statut de Chypre n'évoluera que dans le cadre de la "British rule". Dans l'intérêt des Cypriotes et de la sécurité en Méditerranée, Londres ne peut penser au rattachement de Chypre à la Grèce. "Dans tous les territoires coloniaux britanniques, nous ne pouvons admettre", a ajouté M. Lyttelton, "qu'une puissance étrangère, même amicale, s'immisce dans les affaires ressortissant de la souveraineté de la Couronne britannique." Le secrétaire d'Etat a mis en garde la Chambre des Communes contre des mesures hâtives dans un domaine qui requiert prudence et patience. "Je ne puis imaginer une politique plus désastreuse pour Chypre que celle qui consisterait à la céder à une puissance instable quoique amicale. Cela aurait pour effet de miner le bastion oriental de NATO. Cela aurait pour effet d'abaisser le niveau de vie de chacun à Chypre. Lorsque les institutions accordant l'autonomie interne auront été complétées, les Cypriotes qui ne sont pas d'accord avec la Grande-Bretagne porteront sur les propositions en faveur de l'Enosis un jugement différent de celui qu'ils peuvent avoir dans l'atmosphère actuelle, que celle-ci résulte ou non de l'attitude de l'Eglise et d'une certaine propagande."